



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2010

Publication : 16/03/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 MARS 2010

DOSSIER N° : 8  
GRATIFICATION DES ETUDIANTS  
STAGIAIRES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 Mars 2010.

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. ZIMMERMANN (à MME MANDARD), MME RAUZY (à MME LECLAIRE), MME SALIN (à M. QUANCARD), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME MACERON (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à MME DESON), M. ASSERAY (à M. PASCAL)

Absent :

Secrétaire : M. LAMARQUE

**DOSSIER N° 8 : GRATIFICATION DES ETUDIANTS STAGIAIRES**

RAPPORTEUR : M. VALMIER

De plus en plus d'étudiants de l'enseignement supérieur sollicitent notre collectivité pour effectuer des stages, prévus dans le cadre de leur cursus universitaire dans le but de se familiariser avec le milieu professionnel.

Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois, aux termes de l'article L 242-4-1 du code de la sécurité sociale, rendu applicable aux étudiants en stage dans les organismes publics, celui-ci fait l'objet d'une gratification, fixée à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale, pour une durée de présence égale à la durée légale du travail.

Cette gratification n'est pas considérée comme un salaire, elle entraîne à ce titre une franchise de cotisations et de contributions sociales de la part de l'organisme d'accueil comme de la part du stagiaire.

Je vous demande de bien vouloir accepter le principe de versement d'une gratification mensuelle aux étudiants de l'enseignement supérieur effectuant un stage de plus de deux mois au sein de la Mairie du Bouscat

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 9 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET